



P. 6
Mecachrome remonte la pente



P. 8
AMAL Florange : transformer l'essai



CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

P. 17
Le CIF, un dispositif en pleine forme !

Fédération FO de la métallurgie

LE JOURNAL

www.fo-metaux.org



l'efficacité réformiste



500 • septembre 2011

N°CPPAP 0215s07170



Editorial 3

L'événement

FO Métaux fête son 500^e numéro ! 4

Actualité sociale

Mecachrome remonte la pente 6

MBF Technologies : rien ne va plus 7

AMAL Florange : transformer l'essai 8

Victoire sur les salaires chez Halgand 9

Déclaration de la Fédération FO de la métallurgie à la CPNE du 22 juin 2011 10

Le combat continue chez SAEP 14

Nouvelle avancée dans la lutte contre le chômage des jeunes 14

Actualité syndicale

USM de Saône-et-Loire : priorité au développement 15

Jean-Claude Maily à la rencontre des métallos 15

FO fait avancer la formation professionnelle 16

Le CIF, un dispositif en pleine forme ! 17

FO signe pour l'alternance 17

InFOs

Résolution de la Commission administrative fédérale 18

FO Métaux au congrès de Metalicy KNSB 19

Les résultats de FO lors des élections professionnelles 20

Thierry Maurer nous a quittés 22

Bernard Toussaint n'est plus 22

Vos droits

De nouvelles précisions sur la clause de non-concurrence 23

Chiffres à connaître

- > **SMIC horaire brut** : sur les 12 derniers mois (+ 1,9 % hors tabac).
- > **SMIC brut mensuel** : 1365 euros
- > **Plafond de la sécurité sociale** : 2 946 euros par mois (pour l'année 2011 : 35 352 euros)
- > **Coût de la vie** : -0,4 % en juillet (-0,5 % hors tabac); +1,9 % en glissement
- > **Chômeurs** : 2 756 500 (catégorie A, au 25 août 2011)
- > **Indice de référence des loyers** : 120,31 (2^e trimestre 2011).
- > **Taux d'intérêt (23 août)** : 0,90 % au jour le jour.

Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Le 20 septembre, tous mobilisés, tous prêts à riposter !



Frédéric Homez
Secrétaire général.

Après une période estivale bien méritée pour toutes et tous, et même si le beau temps n'a pas toujours été au rendez-vous, nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances entre la famille et les amis. Nous voilà sur le chemin d'une rentrée qui nous conduit vers de nombreuses incertitudes, sur le plan tant économique que politique, avec les différentes échéances électorales de 2012, en vue desquelles les promesses vont aller bon train.

Pour notre part, nous resterons sur le chemin de l'indépendance et de la défense des salariés. Et nous avons la ferme intention de ne pas participer et de ne pas nous laisser emmener vers des actions qui auront comme seul objectif de faire de la politique purement politicienne. Nous laisserons ce terrain à ceux qui en ont l'habitude et qui ont contribué, du fait de leurs intérêts personnels ou politiques, à l'échec d'un combat sur les retraites que nous aurions pu gagner.

Pour FO, nous allons continuer à revendiquer des augmentations de salaires, de meilleures conditions de travail et des départs anticipés dans le cadre de la pénibilité. Nous allons continuer également à défendre notre système de protection sociale, sans oublier notre attachement indéfectible à défendre notre industrie et nos emplois.

Dans le cadre de nos revendications, notre organisation syndicale a décidé, et ce dès le mois de juin dernier, de faire du 20 septembre une journée de mobilisation qui se traduira dans les faits par une distribution massive de tracts rappelant nos positions. Cette décision est bonne et ce n'est certainement pas ce

que nous avons entendu ces derniers jours qui pourrait nous persuader que cela serait inutile ou inefficace. Bien au contraire, les salarié(e)s tout comme les retraité(e)s ou chômeurs et chômeuses ont le droit de savoir, de se défendre contre les injustices sociales et de se mobiliser si nécessaire.

Il ne suffit pas de demander toujours aux mêmes de payer et de participer à la solidarité nationale. En effet, dans le cadre d'un contexte économique mondial et européen de restriction budgétaire, nous avons surtout entendu parler, au niveau national, de plans d'économies ou de rigueur. Des annonces ont été faites en ce sens par le gouvernement afin de trouver 12 milliards supplémentaires pour le budget 2012. A la lecture des annonces faites en direct le 24 août par le Premier ministre, et au vu des réactions qu'elles ont provoquées, nous pouvons dire que, pour le moment, le gouvernement évite d'aller sur le terrain des restrictions supplémentaires sur les droits collectifs et sociaux. Pour autant, nous n'oublions pas ceux qui ont déjà été entamés au travers, notamment, du dossier des retraites.

Les salarié(e)s doivent en cette rentrée plus que jamais s'organiser et adhérer à FO, afin de rejoindre la seule organisation syndicale libre et indépendante et ainsi défendre leurs droits collectifs obtenus par le biais de la pratique contractuelle et conventionnelle chère à FO. Plus les salarié(e)s se syndiqueront, plus nous serons encore plus forts et écoutés. Il n'y a plus de temps à perdre, contactez vos délégué(e)s ou responsables FO de votre entreprise ou localité.

Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0210s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin,
75 013 Paris

Abonnements :
01 53 94 54 00

FO Métaux fête

Et de 500 ! En cette rentrée 2011, le journal de la Fédération et loyaux services au compteur, ce mensuel d'informations affiche Petit coup d'œil dans le rétroviseur sur l'évolution



Le premier numéro de La Métallurgie Syndicaliste, qui deviendra FO Métaux.

L'histoire du journal FO Métaux est indissociable de celle de la Fédération. Son premier numéro sort en juin 1948, deux mois à peine après le congrès fondateur de la Confédération FO. Le paysage syndical est alors dominé par la CGT et la CFTC. Pour notre jeune organisation, disposer d'un support pour afficher et défendre ses valeurs et ses positions s'avère primordial face aux méthodes alors stalinienne de certaines organisations syndicales. C'est dans cet esprit et sous les impulsions successives des secrétaires généraux George Delamarre et Antoine Laval qu'elle lance et développe la publication d'un bimestriel en noir et blanc de quatre pages au format "quotidien" sous l'appellation La Métallurgie Syndicaliste. " Le contenu était avant tout basé sur l'activité de nos syndicats, se rappelle Bernard Mourgues, secrétaire général de

la Fédération FO de la métallurgie de 1973 à 1982. Il s'agissait d'informer les adhérents sur la vie de notre organisation et sur son développement, de leur faire vivre nos actions comme s'ils y étaient et de valoriser nos réussites. Le journal devait les



Bernard Mourgues, secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie de 1973 à 1982.

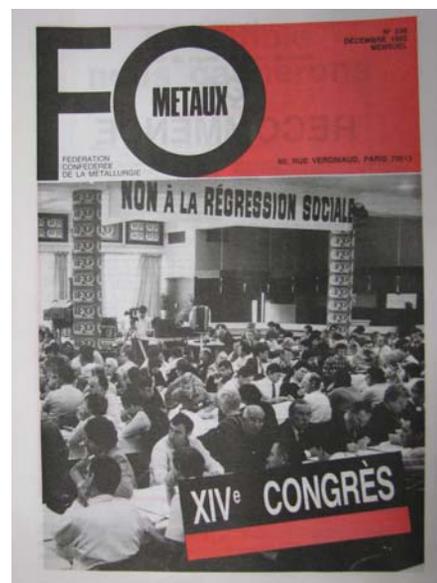
stimuler. Et tout ceci fait aujourd'hui encore partie de son ADN. "

Avec les années, le support évolue, la pagination augmente, les rubriques s'étoffent et les métallos s'approprient leur journal. " C'est un titre qui a toujours évolué dans le temps, qui s'est perpétuellement modernisé pour être en phase avec les canons de la communication, qui cherche en permanence à répondre au mieux aux demandes des syndicats et des adhérents pour leur apporter chaque mois une source d'informations moderne et attractive, analyse le secrétaire général Frédéric Homez. C'est un outil vivant, et c'est d'ailleurs ce qui fait la force de cette publication. " En 1985, alors que les autres fédérations syndicales tirent les unes après les autres un trait sur leurs périodiques, la Fédération FO de la métallurgie choisit une orientation inverse. En décembre paraît un journal totalement

refondu qui intègre les derniers progrès de la technique. Nouveau look et arrivée progressive de la couleur, nouveau format plus proche du magazine, la pagination passe à 24 pages, le rythme devient mensuel. Et pour matérialiser ce nouvel élan, le titre change : adieu La Métallurgie Syndicaliste, bonjour FO Métaux !

Communiquer

" En faisant ce choix, la Fédération a pris une décision politique, se souvient Michel Huc, secrétaire général de 1982 à 2004. Notre journal était bien fait mais ne s'adressait qu'à nos adhérents. Il fallait décider de s'arrêter ou de s'ouvrir, ce que nous avons fait. De plus, les métallos étaient certes contents de leur journal, mais trouvaient qu'il ne leur offrait pas assez, à tous les niveaux. Il nous fallait un vrai magazine, que les



En 1985, après le XIV^e Congrès fédéral, les adhérents découvrent leur nouveau journal.

500^e numéro !

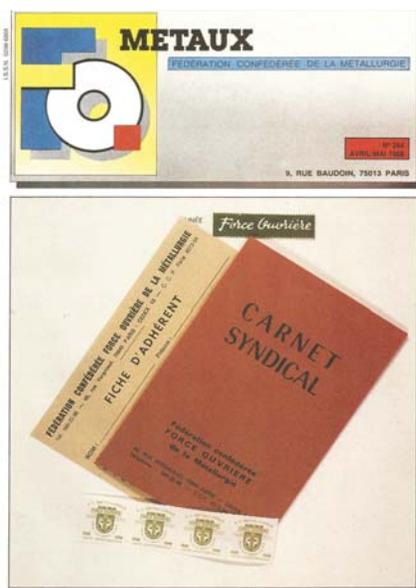
FO de la métallurgie passe un cap majeur. Avec 63 années de bons une pérennité qui reflète celle de notre organisation et de ses valeurs. de ce fidèle compagnon de route de tous les métallos.

adhérents aimeraient, dont ils soient fiers, et qui serait également une vitrine de FO à destination d'un plus large public. Je pense que nous avons réussi, et je suis heureux de le voir passer le cap du numéro 500. " Devenu le navire amiral de la communication de la Fédération, FO Métaux poursuit ses évolutions, tant dans la forme que dans le contenu. Intégration d'une rubrique juridique, de l'affiche centrale détachable,



Michel Huc, secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie de 1982 à 2004.

d'indicateurs économiques... Le panel d'informations fournies chaque mois par le journal se diversifie : politique et actualité avec l'édito, vie des entreprises et actions syndicales, dossiers sur les différents secteurs de la métallurgie, focus sur les actions nationales et internationales de la Fédération... FO Métaux continue d'accompagner les salariés à travers les années, et parfois les épreuves, témoin de tous les grands combats et de toutes les victoires du syndicalisme réformiste. Il donne ainsi des repères, des références, des points de comparaison aux syndicats membres de notre organisation. Conçu pour être le reflet de notre



FO Métaux, un journal en perpétuelle évolution au service des adhérents

organisation et de son développement, il incarne aussi sa continuité et se veut le trait d'union entre tous les membres de la grande famille des métallos.

Tourné vers l'avenir

En plus de 60 années d'existence, FO Métaux est devenu l'un des piliers de la Fédération FO de la métallurgie, qui est par ailleurs aujourd'hui la seule organisation syndicale à disposer d'un tel outil. " On ne soulignera jamais assez l'importance de disposer d'un support d'expression qui nous soit propre, fait remarquer le secrétaire fédéral Michel Mainguy. D'abord pour diffuser sans distorsion nos positions et valoriser nos actions, tant auprès de nos militants et sympathisants qu'en direction de l'extérieur. Ensuite parce que la place dévolue aux organisations syndicales, et en particulier à FO, dans les médias traditionnels n'est que trop rare-

ment en rapport avec le poids réel de notre organisation. " Marquant la différence de notre organisation, et notamment son attachement à la pratique contractuelle, le journal permet à la Fédération FO de la métallurgie de sculpter elle-même son image de syndicat libre et indépendant, réformiste et moderne. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'évolution permanente a été depuis le 1^{er} numéro de juin 1948 érigée en principe. " La réflexion sur les prochaines évolutions du FO Métaux est d'ailleurs en cours, précise Frédéric Homez. Aujourd'hui, nous devons nous tourner davantage vers la communication en temps réel. La nouvelle version de notre site Web, qui sera prochainement mise en ligne, répond à cette ambition, et le jour-



Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez.

nal, tant sur le fond que sur la forme, s'articulera naturellement avec le site pour dynamiser notre communication et élargir notre auditoire." Une seule chose ne changera néanmoins pas : qu'importent les événements, c'est toujours grâce aux métallos que s'écriront les pages de FO Métaux et de l'histoire de la métallurgie. Alors, rendez-vous pour le numéro 1 000 ?

Mecachrome remonte la pente

Réunis en assemblée générale le 7 juillet à Aubigny-sur-Nère, les militants de Mecachrome ont pu se réjouir de voir leur entreprise sortir de l'ornière. Mais bien que la situation s'améliore et que le dialogue social porte ses fruits, ils restent vigilants et déterminés à faire grandir FO au sein de leur société.



L'action de notre organisation a porté ses fruits.

A l'invitation de leur secrétaire de syndicat Stéphane Carré, les militants de Mecachrome, société qui conçoit et développe des sous-ensembles complets pour l'aéronautique moteurs dans les secteurs civil et militaire, se sont réunis le 7 juillet à Aubigny-sur-Nère autour de leur délégué syndical central Jacky Chauvière, et en présence du secrétaire fédéral Florent Clariana, du secrétaire général de l'USM du Cher Francis Pallot et du délégué syndical central de MBDA (une entreprise avec laquelle travaille Mecachrome) Xavier Pesson à l'occasion de l'assemblée générale de leur syndicat.

Ils ont pu ensemble se féliciter de voir Mecachrome redresser la tête après une période difficile. En effet, les commandes repartent à la hausse et la direction a décidé de se tourner vers la formation à travers les CQPM et de faire un plan de motivation que le syndicat sera appelé à négocier pour disposer à l'avenir d'une main d'œuvre parfaitement qualifiée sur ses sites. " Nous avons alerté depuis longtemps sur la perte de savoir-faire qui résultait des départs de salariés, constate Stéphane Carré, délégué syndical FO sur le site d'Aubigny, et nous nous réjouissons de voir que l'entreprise agit enfin pour

remédier à cela. " Une rencontre entre les responsables de notre organisation et la direction de Mecachrome a par ailleurs permis de voir à quel point le dialogue social a progressé dans l'entreprise.

Négociations

D'un anti-syndicalisme ferme, elle est passée en quelques années à une ouverture et une écoute favorisant des échanges constructifs avec notre organisation, au service des salariés et de l'outil industriel. Derniers

résultats en date de ce travail en bonne intelligence : la signature d'un accord sur le PERCO et d'un autre sur l'intéressement.

Notre organisation ne se repose pas pour autant sur ses lauriers. Le développement syndical figure ainsi en tête de ses priorités, notamment dans la perspective d'élections partielles cadres à Aubigny, et veut plus que jamais se renforcer sur le deuxième et le troisième collège. Le secrétaire fédéral Florent Clariana a lui aussi insisté sur ce point : " Face à l'individualisation de la société, nous devons renouer avec les valeurs du syndicalisme réformiste et nous battre ensemble, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. " Revenant sur la question de la représentativité, il a déclaré : " Pas question de nous contenter de notre niveau actuel, si bon soit-il, quand on compte à peine 7 % de syndiqués en France. Les changements de structure de la population active rendent primordiale la conquête des cadres et des agents de maîtrise. " Bien décidées à mettre les bouchées doubles sur ce sujet, les équipes FO de Mecachrome vont également se concentrer sur les prochaines négociations. Au menu, deux sujets d'importance : la pénibilité et le temps de travail des agents de maîtrise.



L'équipe FO de Mecachrome est prête à relever tous les défis.

MBF Technologies : rien ne va plus

Le site de Saint-Claude est en pleine tourmente. Les salariés font aujourd'hui face à une difficile alternative : trouver un repreneur ou voir leur site mourir. Notre organisation fait preuve d'une détermination sans faille sur ce dossier, mais constate que l'inquiétude gagne aussi d'autres sites du groupe Arche.



Fouad El Yamani, secrétaire du syndicat FO à Saint-Claude.

Comment passer en quelques jours d'un plan de départ volontaire de 130 salariés à une cessation de paiement qui place une épée de Damoclès au-dessus de la tête de 450 salariés ? Chez MBF Technologies, à Saint-Claude dans le Jura, site de moulage sous pression et d'usinage aluminium du groupe Arche, qui travaille pour le secteur automobile, la question reste posée. Depuis trois ans, la situation de l'entreprise se détériore. Elle a perdu près de la moitié de ses effectifs et a affiché, en 2010, 15 millions d'euros de pertes cumulées. Alors que l'inquiétude des salariés quant à l'avenir du site avait déjà été à l'origine de plusieurs conflits, l'horizon s'est largement assombri le 1er juin. En effet, la direction a présenté ce jour-là un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur MBF Technologies se traduisant par la suppression de 199 postes, la fermeture du site d'Etable et du bureau d'études ainsi que la remise en cause de l'accord sur les 35 heures. S'en est suivi un conflit dur, ponctué par les interventions du Préfet, des UD des différentes organisations syndicales représentées à Saint-Claude, des Fédérations, de PSA et de personnalités politiques.

Le 24 juin, une solution semblait avoir été trouvée, via un accord signé par FO et les autres organisations syndicales, qui fut au final partiellement appliqué. Quelques jours après, le 27 juin, un protocole de fin de conflit était négocié en présence de représentants des ministres du Travail et de l'Industrie, du Préfet, du PDG du groupe Arche, des trois Fédérations Syndicales Nationales et des représentants syndicaux de MBF Technologies, ainsi que des constructeurs et de l'Inspection du travail. Le protocole prévoyait, entre autres, la suppression du PSE de 199 emplois et son remplacement par un plan de départs volontaires de 130 salariés, une indemnité supra-légale à négocier sur site, l'augmentation de la capacité de production initialement prévue, des investissements à court et moyen terme, le rétablissement de la maintenance préventive ainsi qu'une avance sur salaire et un accord sur les modalités de récupération et d'étalement des heures de grève.

Manoeuvres inacceptables

Malheureusement, seules deux Fédérations de la métallurgie -FO et la CFDT- signeront le texte au ministère des Finances. Par une manœuvre des plus contestables, une autre organisation syndicale parviendra à faire capoter l'accord, ouvrant la porte à la poursuite du conflit. Résultat : la direction du groupe Arche a jeté l'éponge et dépose au tribunal de commerce un dossier de cessation de paiement, ce que voulait éviter FO avec le protocole

signé à Bercy. Sorti du groupe, MBF Technologies est donc à présent intégralement géré par un administrateur judiciaire en attendant un éventuel repreneur... Un coup dur pour les 450 salariés de Saint-



Jean-Claude Mailly est venu soutenir les salariés.

Claude. Face à une situation parfois violente, les délégués FO ont fait preuve d'un courage remarquable et, avec l'aide de notre organisation, vont continuer à se battre pour les salariés.

Au-delà de ce gâchis, l'inquiétude commence à gagner les autres sites du groupe, notamment celui de FVM, en Meurthe-et-Moselle, où les conditions de travail, le niveau des effectifs, ainsi que le vieillissement des machines et leur remise en état constituent des sujets des plus épineux. La vigilance de FO au sein du groupe Arche n'est pas près de se relâcher...



Le site de MBF Technologies à Saint-Claude.

AMAL Florange : transformer l'essai

A l'occasion de leur assemblée générale le 16 juin, les métallos d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine (AMAL) Florange ont fait le bilan de leurs actions sur l'année 2010. Si les efforts ont donné des résultats, les inquiétudes demeurent, notamment sur les conditions de travail.



Chez AMAL, les métallos sont plus motivés que jamais.

Les militants FO d'ArcelorMittal Atlantique et Lorraine (AMAL) Florange se sont réunis le 16 juin autour de leur secrétaire général Walter Broccoli, en présence du délégué fédéral Denis Bieber et du DSC d'AMAL Jean-Marie Callebout, et sous la présidence du secrétaire général de l'UD FO de la Moselle Alexandre Tott, à l'occasion de l'assemblée générale de leur syndicat.

Après avoir rappelé qu'avril 2010 avait marqué la fin juridique et financière du syndicat ArcelorMittal Packaging Florange, suite au regroupement au sein d'AMAL, le secrétaire adjoint Norbert Cima s'est réjoui des résultats des dernières élections professionnelles de janvier. En effet, celles-ci ont vu notre organisation passer la barre fatidique des 10 % et obtenir pour la première fois des élus au CE d'AMAL. " A nous de transformer l'essai et de convaincre, " a déclaré Norbert. Il a par ailleurs fait remarquer que le nombre d'adhérents avait doublé suite à ces bons résultats.

L'année 2010 aura aussi été celle de laborieuses négociations salariales riches d'enseignements pour l'avenir. " Les négociations en cours nous montrent bien qu'une parfaite maîtrise des sujets force le respect de nos interlocuteurs, qu'ils soient de la direction ou des autres organisations syndicales ", a expliqué Norbert. Et les autres sujets de négociations n'ont pas manqué : négociations nationale et locale des accords

ainsi que leur suivi en commissions, prévention du stress, comité central d'entreprise, participation, salariés âgés, GESIM, prévoyance... Les militants FO de Florange ont à chaque fois répondu présent. Tout comme ils ont pris part à la bataille contre la délocalisation de l'USPC (service comptable) en Inde et en Pologne, puis négocié pour le reclassement des salariés.

Revendications

Sur le plan industriel, l'entreprise a eu à faire face à de nombreuses réorganisations orchestrées au gré des fluctuations du marché de l'acier et des matières premières. A tel point que les salariés en retiennent aujourd'hui l'impression que leur site

est avant tout une variable d'ajustement pour le groupe. " Avec une demande de flexibilité accrue pour les outils comme pour les salariés, les limites sont repoussées de plus en plus loin, mais jusqu'à quand ? s'est interrogé Norbert. Les outils qui craquent ici et là, les haut fourneaux et cokeries, pour ne citer que les plus gros outils, nous rappellent que sans entretien, sans ménagement, tout fini par s'écrouler. Alors que dire pour les salariés ? " A ce titre, les récents résultats de l'enquête sur le stress au travail dans l'établissement sont sans ambiguïté. Toutes populations confondues, l'unanimité s'est faite sur les raisons du stress : le manque de visibilité et la perte de confiance en l'avenir. Il est vrai que la crise est passée par là, avec son lot de chômage partiel, même si les indemnités ont été bien négociées par FO...

" FO AMAL Florange doit trouver sa vraie place, a pour sa part déclaré le délégué fédéral Denis Bieber. Non pas dans la contradiction systématique, ni dans un syndicalisme d'accompagnement, mais dans un syndicalisme de revendication et de proposition à l'écoute et au service des militants. " Il a également félicité la nouvelle équipe et assuré les métallos du soutien de la Fédération.



Une partie du site d'AMAL Florange.

Victoire sur les salaires chez Halgand



Avec FO, les salariés de Halgand ont fait entendre leur voix.

Depuis juin 2009, c'est une toute nouvelle équipe qui représente notre organisation chez Halgand SAS, entreprise de 170 salariés fondée en 1974, et qui travaille dans les domaines de l'aéronautique, du ferroviaire, du nucléaire et du médical, à St-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique). Elle vient de montrer à la fois sa détermination et son efficacité lors des récentes NAO.

Après avoir connu en 2009 des difficultés, conséquences de la crise éco-

nomique, qui ont entraîné des licenciements, la direction a décidé de faire l'impasse sur l'augmentation générale en 2010, accordant seulement des augmentations individuelles. Puis en décembre 2010, elle a réitéré la manœuvre en offrant une prime de fin d'année uniquement aux salariés " qui le méritent " (chaque salarié fut préalablement noté par son responsable). Les premières propositions de la direction au cours des NAO n'ont abso-

lument pas satisfaits les salariés qui, avec l'appui et l'aide de notre organisation ont alors lancé une grève éclair pour obtenir des augmentations décentes. En quelques jours, les rencontres avec la direction se multiplient et sous la pression, celle-ci finit par accepter les revendications des métallos. Grâce à l'action syndicale, FO a donc obtenu un talon d'augmentation générale de 45 euros, (une première chez Halgand), soit 2,4 % d'augmentation en moyenne, 0,7 % en crédit d'AI, l'assurance d'une augmentation de salaire au moins équivalente en 2012 et une mutuelle obligatoire pour l'année prochaine.

" Pour la première fois, les salariés de l'entreprise ont engagé un rapport de force avec la direction, explique Laurent Ouairy, secrétaire de la section syndicale FO chez Halgand SAS. Notre organisation a non seulement été à leurs côtés dans la grève mais elle a aussi su négocier et être écouté par la direction pour défendre durablement le pouvoir d'achat des salariés. Ce faisant, nous avons réaffirmé notre volonté de maintenir un dialogue social constructif et prenant en compte les intérêts des salariés. "

Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

A retourner à :

Fédération FO de la métallurgie
9, rue Baudoin
75013 Paris (Tél. 01 53 94 54 00)

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal :Tél. :
Entreprise :

Déclaration de la Fédération FO de la métallurgie à la CPNE du 22 juin 2011

A l'occasion de cette Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi, notre organisation a étudié la situation économique et constaté que, si le niveau de l'emploi s'est amélioré au premier semestre 2011, il reste à "récupérer" près de la moitié de l'activité perdue depuis la fin 2008. La Fédération FO de la métallurgie a également exprimé sa volonté de voir ajouté aux projections de l'UIMM un indicateur sur l'investissement des entreprises, ainsi qu'une séparation plus précise sur l'évolution des effectifs permettant de distinguer CDI, CDD et intérim. En effet, il s'agit là d'informations indispensables si l'on veut appréhender correctement la situation industrielle et sociale. La CPNE a aussi permis de dresser un bilan de la mise en place des Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPREFP), qui sont pratiquement toutes installées. Enfin, suite à l'accord sur l'emploi des seniors du 4 décembre 2009, FO Métaux a rappelé la nécessité d'utiliser plus fortement l'ensemble des outils existants au sein des entreprises, et continue de revendiquer un système de départ anticipé dans le cadre de la pénibilité.

FO Métaux a analysé la situation économique et sociale des différents secteurs d'activités de la branche et constate que la situation, selon certains secteurs, reste préoccupante.

Même si l'activité manufacturière est supérieure de 12,5 % au point bas d'il y a deux ans, elle se situe encore à 10 %



en deçà du pic des premiers mois de 2008. Après une année 2009 tragique pour la branche, avec une baisse de -6,7 % des effectifs qui s'est traduite par la baisse des effectifs au dessous du seuil de 1 500 000 salariés, l'année 2010 risque d'être une année identique en terme de baisse d'emploi.

Apparemment, l'année 2011 serait une meilleure année avec une situation économique qui s'améliore et des investissements en hausse, signe de confiance des chefs d'entreprises. FO Métaux

constate également que sur le premier semestre 2011, de nombreuses entreprises ont recours à des emplois précaires et notamment intérimaires qui atteignent parfois 50 % des effectifs. FO Métaux condamne ces abus et cette politique sociale de précarisation et revendique de vraies embauches en CDI.

Dans le cadre du contexte international et du drame qui a touché le Japon et suite aux conséquences que cela engendre sur l'économie française, notamment sur l'activité métallurgique. FO Métaux rappelle qu'elle a revendiqué le 29 mars 2011, par une déclaration remise à l'UIMM et aux autres fédérations syndicales, la reconduction au-delà du 30 juin 2011 de l'avenant du 12 juillet 2010 à l'accord national du 7 mai 2009 relatif à des mesures urgentes en faveur de l'emploi et en particulier l'article 25 qui permet la mise en place du chômage partiel et du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) ou d'une démarche qui le permette.

A ce titre, FO Métaux se félicite de l'aboutissement de sa revendication et de la réaction de l'UIMM qui, par un courrier, a obtenu une réponse positive de l'UNEDIC qui permettra pour les entreprises concernées de pouvoir bénéficier d'une prolongation de l'APLD et ainsi de minimiser l'impact financier pour les salariés.

Face à cette situation, FO Métaux rappelle combien elle est attachée à la défense de l'industrie et souligne qu'elle met

tout en œuvre pour faire entendre sa voix et celles des salariés de la branche à travers la Conférence Nationale de l'Industrie et dans les différents comités de filières stratégiques et groupes de travail auxquels elle participe pour représenter la Confédération FO.

FO Métaux constate également que de nombreuses entreprises n'ont pas négocié d'accord sur les salaires, alors que les dividendes distribués à leurs actionnaires ont augmenté. Ceci n'est pas la meilleure stratégie industrielle, le capital humain et sa motivation sont des éléments moteurs de la compétitivité et doivent être valorisés pour le développement économique de ces entreprises.

FO Métaux constate également que dans de nombreux départements, les négociations territoriales sont difficiles et que les grilles sur les minima garantis sont tassées du fait qu'il n'y ait pas d'écart conséquent entre chaque coefficient. La valeur du point reste encore aujourd'hui un des éléments importants du salaire et d'attractivité vers les métiers de la métallurgie, c'est pour ces raisons qu'elle doit être augmentée chaque année.

FO Métaux maintient plus que jamais sa revendication sur la mise en place d'un système de départs anticipés dans le cadre de la pénibilité et compte sur la négociation sur les conditions de travail afin d'obtenir satisfaction à cette revendication.

Paris, le 22 juin 2011



POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE, VOTRE PRÉVOYANCE COLLECTIVE ACCÉDEZ À UN RÉSEAU MUTUALISTE DE PROXIMITÉ

L'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française, partenaire de la fédération FO Métaux, est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans vos choix et vos négociations afin de mettre en place des régimes complémentaires santé et prévoyance collective.

Appuyée sur un réseau de mutuelles partenaires et en relation avec vos mutuelles d'entreprises, l'UNPMF participe à la couverture santé et / ou prévoyance de 14 branches professionnelles parmi lesquelles, la coiffure, le secteur agricole, l'habillement, les personnels de la Sécurité sociale, l'aide à domicile, le tourisme social,

les industries électriques et gazières (IEG) et de plusieurs dizaines de grands groupes leaders de la métallurgie et de l'aéronautique parmi lesquels : Safran, Dassault, Thomson, EADS..., de la chimie (Rhodia, Alcan) du transport (Geodis-Calberson, Sernam, SNCF...).

Au sein de la Mutualité Française, nous œuvrons aux côtés du mouvement syndical **pour la défense des régimes obligatoires et pour l'accès de tous à une protection sociale de haut niveau.** Nous proposons à vos militants un dispositif unique de formation et l'abonnement militant à la revue Santé et Travail (contactez votre fédération nationale).

N'hésitez pas à nous contacter

- Par courriel : developpement.unpmf@mutualite.fr
- Sur notre site web : www.mutex.fr



Assureur des garanties : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, enregistrée au Registre National des Mutuelles
sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22 - Siège social : 255, rue de Vaugirard - 75015 Paris

FO
Métaux



**Quand l'emploi ne tient plus qu'à
un fil, vers qui se tourner ?**





**FO se bat et négocie au quotidien
pour préserver l'emploi industriel
et les droits des salariés.**

Rejoignez FO !

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.

Le combat continue chez SAEP

Les salariés de SAEP reviennent de loin. Depuis 2010, cette entreprise spécialisée dans la mécano-soudure pour le transport ferroviaire située à Saint-Amand-Les-Eaux, dans le Nord, craignait pour sa survie. Son propriétaire, le groupe Oxymétal, faisait en effet face à des pertes colossales. Il a fallu engager une procédure de conciliation avec les créanciers, déjouer les manœuvres de la direction autour des projets de vente, tout en continuant à faire tourner la machine pour préserver le site et les emplois. C'est le 6 juin que SAEP a vu le bout du tunnel. Ce jour là, le tribunal de commerce a validé sa reprise par la société Deprecq, basée à Raismes. SAEP est depuis devenu Deprecq Structural. Elle a été la seule société du groupe Oxymétal à s'en sortir : toutes les autres sont aujourd'hui en dépôt de bilan. Une victoire qui doit beaucoup à la persévérance de Jean-Marie Petit,

délégué syndical FO de SAEP, et de son équipe. Mais une victoire au goût amer : " La reprise a été assortie d'un plan de sauvegarde de l'emploi, explique Jean-Marie. Seuls 90 salariés ont été sauvés, 22 sont restés sur le carreau. Parmi eux, deux délégués du collège cadres qui se sont battus pour notre survie, dont l'un siégeait au CE... "

Mais loin d'être résignée, l'équipe FO reste combative et a décidé de contester ces licenciements. Il faut dire que le relatif flou qui a entouré la procédure a fait naître des doutes quant à sa validité. Face à ce défaut de procédure, il a fallu reculer la date des auditions, avec l'aide de l'UD de Lille, et plus particulièrement de son service juridique. Le concours de l'UD sera d'ailleurs à nouveau sollicité puisque les métallos de l'ex-SAEP, entendent bien se battre pour la réintégration des deux délégués. Mais en attendant, beaucoup

reste à faire pour stabiliser l'entreprise. " La reprise de la société par Deprecq est une chance que nous ne devons pas laisser passer, précise Jean-Marie. Il faut que les salariés conservent une motivation élevée, car nous avons des commandes à honorer et une entreprise à faire vivre. " Néanmoins, notre organisation reste extrêmement vigilante sur le devenir du site. Le CE travaille à la mise en place d'un ordre du jour afin d'en savoir davantage sur les projets du nouveau propriétaire concernant les effectifs, les charges de travail, l'organisation de la vie syndicale... " Privés d'une partie de notre équipe, nous aurons fort à faire pour obtenir des informations fiables, constate Jean-Marie. Mais plus que jamais, les salariés nous font confiance pour les défendre, préparer la relève et pérenniser cette victoire que plusieurs d'entre eux ont payé au prix fort. "

Nouvelle avancée dans la lutte contre le chômage des jeunes



FO se bat pour l'emploi des jeunes.

Si le chômage en France constitue malheureusement un problème de longue date, celui des jeunes est devenu plus particulièrement préoccupant au fil des ans : aujourd'hui, 25 % des chômeurs ont moins de 25 ans. Notre organisation a fait de l'accompagnement de cette population vers l'emploi une priorité. Voilà pourquoi la signature de l'accord national interprofessionnel du 11 juillet 2011 sur le sujet représente pour FO une belle victoire. Pourtant, les négociations

n'ont pas été sans mal, notamment autour de la disposition phare du texte : l'allocation jeune salarié (AJS), revendication portée par notre organisation.

" Décrocher un job et le conserver n'est pas facile, constate le secrétaire fédéral Frédéric Souillot, qui participait avec le secrétaire confédéral Stéphane Lardy aux négociations. Mais pour les jeunes c'est encore pire, du fait de l'existence de certains freins auxquels nous voulions remédier. " Il s'agissait de prendre en considération le fait que lors de la prise d'un emploi, le 1er salaire n'est versé qu'à la fin du mois, laissant le jeune face à des frais (transport, restauration, équipement matériel ou tenue vestimentaire, etc.) qu'il n'a pas toujours les moyens de couvrir. Le dispositif AJS est régulièrement revenu sur la table des négociations sur l'emploi des jeunes entamées en février avec les organisations patronales. Et il aura fallu toute la persévérance de FO pour parvenir à l'inclure dans l'accord de juillet.

" Les propositions patronales sur ce thème étaient inacceptables, rappelle Frédéric Souillot : elles se limitaient à une

avance sur salaire de 10 % le 1^{er} mois. Dès lors, nous avons mis notre signature dans la balance, ce qui l'a fait pencher du bon côté. " Restait à trouver un financement pour l'AJS. Là encore, c'est notre organisation qui a trouvé la solution, via un redéploiement du montant de l'allocation " reprise et création d'entreprise " (ARCE) du régime d'assurance chômage, soit une enveloppe de 40 millions d'euros qui permettra d'aider financièrement 170 000 jeunes embauchés en CDI ou en CDD de 6 mois.

L'accord prévoit également la mise en place d'un parcours d'entrée dans l'entreprise pour les jeunes embauchés, la remise d'un livret d'accueil, la désignation d'un référent pour le jeune, l'instauration du tutorat pour les contrats de professionnalisation, et surtout, la fixation au niveau des branches des principes d'une charte pour valoriser ce tutorat. " Tout cela fera l'objet de négociations de branches, résume Frédéric Souillot, au cours desquelles nous veillerons aux intérêts des jeunes salariés. "

USM de Saône-et-Loire : priorité au développement



Le secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot et l'équipe de l'USM 71.

Les métallos de Saône-et-Loire se sont réunis le 29 juin au Creusot autour de leur secrétaire général Patrick Martin, et en présence du secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot, du nouveau secrétaire général de l'UD FO 71 Gilles Desnogean, du secrétaire général de l'USM de l'Yonne Michel Thibault et du secrétaire général adjoint de l'USM de Côte d'Or Jean-Pierre de Oliveira à l'occasion de l'assemblée générale de leur USM.

La réunion a permis aux militants de faire le point sur la situation industrielle et sociale du département. " La Saône-et-Loire perd régulièrement des emplois dans la métallurgie, nous sommes descendu sous la barre

des 20 000 salariés, soit -2,9 % sur un an, a déploré Patrick Martin. Nous payons le prix de la crise, aggravé par le manque de scrupules de certains patrons qui en ont profité pour faire le ménage... " Il a insisté sur la très forte implication de notre organisation dans les commissions et organismes paritaires du territoire puis, revenant sur les négociations en cours, a rappelé que, les entreprises de Saône-et-Loire ayant encore beaucoup d'efforts à faire sur les barèmes territoriaux et la valeur du point, cette participation de notre organisation était particulièrement importante. Concernant la valeur du point, qui touche la prime d'ancienneté, il a déclaré que : " FO ne serait pas signataire, devant la faible revalorisation proposée. "

Jean-Yves Sabot a salué le travail effectué, mentionnant au passage le rôle moteur de l'USM 71 dans la coordination des USM mise en place dans la région Bourgogne et s'est félicité de son dynamisme, marqué par la présence de nouveaux participants à cette assemblée générale. Jean-Yves a expliqué l'intérêt de la mise en place des nouveaux statuts de l'USM -adoptés par la Commission Administrative Fédérale- rappelant qu'il s'agissait ici de

règles de bon sens en vigueur au sein des USM pour en assurer le développement et la pérennité. Il a par ailleurs invités les métallos à monter au créneau en terme d'implantations et de développement : " Intéressons-nous aux isolés, aux sans-étiquettes, allons les récupérer ", a-t-il dit notamment. Le fort investissement des militants dans la section FO jeunes de Saône-et-Loire a par ailleurs été salué.

Reconduit au terme de son premier mandat avec un bureau partiellement renouvelé et étoffé, Patrick Martin a martelé sa volonté de voir l'USM renforcer sa présence et son implication dans la vie du département et de la région.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Patrick Martin (secrétaire), Jean-Louis Ménager et Daniel Barberot (secrétaires adjoints), Christian Galusik (trésorier), Dominique Hugon (trésorier adjoint), Maurice Tureau (archiviste), Bruno Bièvre (chargé de la communication) et Angelo Siembida (chargé de la formation).

Jean-Claude Mailly à la rencontre des métallos



Jean-Claude Mailly à Chaumont...

Le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly était le 9 juin Chaumont (Haute-Marne) dans le cadre de sa tournée régulière des départements et des entreprises du secteur privé, comme du secteur public. A cette occasion, et en compagnie du secrétaire fédéral Frédéric

Souillot, il a visité l'entreprise Freudenberg, dans laquelle FO est la deuxième organisation syndicale. Il a profité de son passage pour faire le point avec la direction sur la situation sociale et économique de l'entreprise, constatant par ailleurs que le climat social y était apaisé. Les métallos ont, pour leur part, profité de l'occasion pour évoquer avec le secrétaire général de la Confédération FO les problématiques liées aux sous-traitants de l'automobile. Quelques jours plus tard, le 28 juin, en déplacement à Bordes (Pyrénées-Atlantiques), Jean-Claude Mailly s'est rendu au siège du fabricant de turbine d'hélicoptère Turbomeca. Visitant le site aux côtés du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Philippe

Fraysse, du coordinateur FO de Safran Daniel Barberot et du délégué syndical Mario Augusto-Fernandes, il a rencontré les militants FO et leur a apporté tout son soutien et celui de la Confédération dans leurs efforts constants et énergiques pour faire progresser notre organisation au sein de l'entreprise.



...et à Bordes.

FO fait avancer la formation professionnelle

Au terme de longues négociations, notre organisation a signé l'accord national du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. FO Métaux fait le point sur les avancées apportées par le texte.



*Le secrétaire fédéral
Philippe Fraysse.*

Il aura fallu six séances de négociations, menées depuis fin janvier pour parvenir à la signature de l'accord national du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, après avis et accord de la Commission Administrative Fédérale. Au cœur de la démarche, il y avait l'idée de simplifier les nombreuses dispositions existantes relatives à ce sujet. " FO a été la première organisation syndicale à porter le thème de la formation dans la métallurgie, explique le secrétaire fédéral en charge de la formation professionnelle Philippe Fraysse. Nous avons obtenu de très nombreuses avancées en ce domaine, mais la rançon du succès, c'est qu'il est parfois difficile de s'y retrouver dans l'empilement des textes. Il existait donc un risque que toutes ces conquêtes ne soient pas réellement utilisées. D'où notre ambition de les réunir au sein d'un accord unique dont les informations seraient plus lisibles et accessibles par tous. C'est précisément ce que permet le

texte signé le 1^{er} juillet, ce dont la Fédération FO de la métallurgie se félicite. " L'accord rappelle également le besoin primordial d'anticipation des évolutions et des besoins en compétences dans la métallurgie, surtout pour les PME et les TPE, qui constituent la majeure partie du tissu industriel.

Pratique contractuelle

Il met aussi l'accent sur l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances pour les salariés, et cela tout au long de leur vie professionnelle. Les formations en alternance sont davantage valorisées et forment le socle du dispositif de la politique de formation de la branche. " Une véritable politique d'emploi, pour la Fédération FO de

la métallurgie, doit passer avant tout par un système de formation professionnelle ambitieux au sein de la branche. Par le biais de cet accord, nous disposerons d'un levier déterminant pour créer le cadre le plus favorable au développement de l'industrie métallurgique, de ses emplois et des compétences de ses salariés, ainsi que de leur déroulement de carrière. "

Les négociations ne se sont cependant pas limitées à un travail de réécriture. En effet, le texte apporte un nombre significatif d'avancées pour les métallos. " Cet accord s'inscrit dans la continuité de la pratique contractuelle et conventionnelle, développée par FO depuis plus de 60 ans, et apport de nouvelles garanties aux salariés de la branche ", résume Philippe Fraysse.

Les avancées à retenir

- Une des principales améliorations concerne les contrats en alternance. En remplaçant la majoration de persévérance par une augmentation des salaires minimaux dès l'entrée dans l'entreprise, l'accord permet une meilleure rémunération des salariés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation jusqu'à 15 % de plus !
- Concernant le DIF, il est rappelé que suite à deux refus consécutifs de l'employeur pour la même demande de DIF, le salarié est orienté vers le Fongecif et si son dossier est pris en charge au titre du CIF, le nombre d'heures de la formation est déduit des heures de DIF acquises par le salarié. L'employeur doit alors lui verser une somme égale au montant de l'allocation de formation correspondant au nombre d'heures prises en charge par le Fongecif dans la limite du nombre d'heures acquises au titre du DIF.
- FO Métaux a également obtenu satisfaction sur une revendication qu'elle portait depuis de nombreuses années : la prise en charge par l'employeur de l'indemnisation des membres du jury paritaire de délibération des CQPM. En effet, malgré l'accord du 26 avril 2010 sur les voix et moyens du dialogue social qui organisait cette prise en charge, les dispositions manquaient de clarté. L'accord du 1^{er} juillet lève toute ambiguïté sur ce point.

Le CIF, un dispositif en pleine forme !



Le délégué fédéral Michel Fortin.

Le Congé Individuel de Formation (CIF) vient de fêter son quarantième anniversaire. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a prouvé sa pertinence et son efficacité. Telle est la conclusion qui s'impose à la lecture de la première enquête nationale d'évaluation du CIF menée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), présentée le 28 juin. L'évaluation concernait à la fois les effets de l'action sur les bénéficiaires un an après leur formation et leur accompagnement

par le FONGECIF et le FAF TT, réseaux animés par le FPSPP.

Pourquoi cette enquête ? Parce que le CIF est un outil clé de la sécurisation des parcours professionnels des publics les moins qualifiés et qu'elle devait permettre, pour les partenaires sociaux, de démontrer que les sommes investies dans ce dispositif ont un impact concret sur l'évolution professionnelle de leurs bénéficiaires et favorise une ouverture durable à l'emploi. Premier constat, l'idée que le CIF ne profiterait qu'aux cadres de grandes entreprises est contredite par les résultats. Le CIF concerne majoritairement les plus bas niveaux de qualification et prioritairement les ouvriers et employés (80 %). Autre constat : faire un CIF est payant. Un an après leur formation, les bénéficiaires ont changé de profession (75 %), de responsabilités (73 %), d'entreprise (68 %), de secteur d'activité (64 %) ou de catégorie socio-professionnelle (63 %). Ce qui correspond aux souhaits exprimés par les bénéficiaires en termes de mobilité professionnelle et confirme la place du CIF comme un des moteurs de l'ascenseur social.

" Cette étude démontre que le CIF atteint les objectifs pour lesquels il a été créé et conforte ainsi la place du dispositif, se

réjouit Michel Fortin, délégué fédéral en charge de la formation professionnelle et co-animateur de la commission sur le CIF au FPSPP. Il faut donc s'employer à développer et pérenniser cet outil." Revenant sur les conclusions de l'enquête, qui a représenté deux années de travail, Michel ajoute qu'elle reflète aussi " 27 années d'un effort permanent d'accompagnement du réseau des FONGECIF auprès des salariés. " Suite à ces travaux, le FPSPP prévoit de conduire chaque année de conduire une série d'études quantitatives et qualitatives sur les dispositifs du CIF, et de mettre en place un baromètre annuel sur le long terme. Enfin, après le CIF, ce sont le congé bilan de compétences et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui devraient prochainement faire l'objet d'une évaluation annuelle.



FO signe pour l'alternance



Le secrétaire fédéral Michel Mainguy lors de la signature.

Notre organisation a signé le 29 juin la Convention pour la promotion de l'Apprentissage dans le secteur des services de l'automobile avec le secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle, représenté par le Préfet d'Île-de-France, et les organisations patronales de la branche. La Fédération FO de la métallurgie était représenté par le secrétaire fédéral Michel Mainguy, qui remplaçait son homologue Jean-Yves Sabot. L'objectif est de mobiliser les partenaires autour de la formation en alternance. Elle concerne près de 29 000 personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnali-

sation, ce qui représente aujourd'hui 7 % des salariés de la profession (là où les pouvoirs publics visaient 4 %). L'aide financière apporté par l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) aux 200 CFA agréés se monte à 30 millions d'euros chaque année. Le programme de formation institué par la convention prévoit que 1 000 maîtres seront formés dans les deux ans. FO Métaux, qui a toujours été un acteur de premier plan dans le domaine de la formation et du paritarisme, se félicite de cette signature, qui constitue pour elle l'occasion de réaffirmer son engagement de longue date sur ce thème.

Résolution de la Commission administrative fédérale

La Commission Administrative de la Fédération FO de la Métallurgie s'est réunie vendredi 24 juin 2011.

Economie et industrie

Pour la première fois depuis de nombreux mois, les représentants des syndicats FO de la métallurgie et branches associées font le constat d'une amélioration de la situation économique. Plus qu'un frémissement, il semble y avoir redémarrage d'une activité économique à même de générer de la croissance. La Fédération FO de la Métallurgie tient d'ores et déjà à rappeler qu'une croissance durable ne peut s'établir que sur une augmentation significative des salaires, propre à soutenir voire à dynamiser la consommation des ménages.

La situation financière dans la zone euro génère des inquiétudes. Nous réclamons une fois de plus que les milliards, qui sont et seront injectés pour sauver l'Euro, soient, une fois les difficultés financières surmontées, utilisés en amont pour organiser une économie européenne réellement respectueuse de ses citoyens, de ses salariés, de leur bien-être.

Dans le même temps, les Etats et le nôtre en priorité, doivent arrêter d'avancer l'argument de ressources budgétaires limitées, quand il faudrait soutenir les populations, argument immédiatement démenti quand il faut sauver les marchés financiers.

La Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) poursuit ses travaux. FO Métaux y tient sa place et attend maintenant que la CNI se traduise par une politique ambitieuse, en matière d'industrie nationale génératrice d'emplois en France.



Salaires et conditions de travail

La modération salariale, que nous constatons dans certaines entreprises, s'inscrit dans une perspective financière à court terme, ce que nous condamnons.

Alors que le gouvernement a annoncé le versement d'une prime de 1 000 euros pour tous les salariés qui, finalement, ne sera ni de 1 000 euros ni pour tous les salariés, la Fédération réaffirme ses positions en matière de salaires. Il faut augmenter le pouvoir d'achat mais il faut le faire de manière durable et cohérente, ce qui passe en priorité par des augmentations générales de salaires.

Sur le plan des conditions de travail, nous continuons de revendiquer, dans toutes les branches de notre champ conventionnel, l'ouverture de négociations sur la pénibilité du travail. Et nous réaffirmons que la question de départs anticipés liés à la pénibilité ne doit pas être taboue. FO Métaux revendiquera à nouveau, lors de la négociation de

branche avec l'UIMM sur les conditions de travail qui s'ouvrira prochainement, un système de départs anticipés, au titre de la pénibilité, avec un abondement des salariés et des employeurs.

Emploi et formation professionnelle

Pour FO Métaux, le CDI est et doit rester la référence du contrat de travail. La reprise économique se traduit par une augmentation de l'intérim. Pour autant, un surnombre de contrats précaires ne doit pas s'installer durablement. Nous revendiquons des embauches en CDI.

FO Métaux a obtenu satisfaction à sa revendication de pérenniser l'APLD (allocation pour le chômage partiel de longue durée) consécutivement aux difficultés économiques générées par le drame qui se déroule au Japon.

Sur la formation professionnelle, la CA fédérale enregistre des avancées significatives dans la négociation de la branche métallurgie. FO a notamment obtenu la prise en charge financière des participations de salariés aux jurys de CQP.

Développement syndical

Porter et développer le syndicalisme FO est plus que jamais nécessaire pour les salariés et leurs familles. Il ne peut être entrepris que par des équipes syndicales fortes et nombreuses. La CA fédérale enjoint ses militants à poursuivre l'effort de développement syndical indispensable au syndicalisme libre et indépendant que nous représentons.

Paris, le 24 juin.

FO Métaux au congrès de Metalicy KNSB



La secrétaire fédérale Marie-Josée Millan s'est exprimée au nom de notre organisation.

Du 22 au 24 juin, l'organisation syndicale bulgare Metalicy KNSB a tenu son 4ème congrès à Sofia, en Bulgarie. Sur les deux organisations représentant le syndicalisme français, seule FO Métaux, en la personne de la secrétaire fédérale Marie-Josée Millan, a participé aux débats et nourri les liens de travail existants entre les deux fédérations. Une partie des discussions a naturellement été consacrée à l'évolution du paysage syndical en Bulgarie. Dans ce petit pays, plusieurs fédérations de la métallurgie coexistent : une pour la construction navale, une pour la défense, une pour la construction, une pour les technologies de l'information et de la communication et une regroupant les secteurs industriels restants. Les échanges ont porté sur la nécessité d'une fusion qui leur permettrait de regrouper leurs forces et être plus efficaces dans leurs actions.

Marie-Josée Millan est intervenue en tant qu'invitée internationale. C'était par ailleurs la première fois que le congrès de Metalicy KNSB en accueillait. Elle a consacré son intervention aux coopérations dans le cadre de projets européens et à la définition des salariés et de leurs intérêts, question sémantique plus importante qu'il n'y paraît, tant la perception de ces mots diverge à l'intérieur

et à l'extérieur du monde syndical. " Face à un monde du travail en profonde mutation, c'est sur nous, syndicats, que repose l'enjeu de la promotion et de la défense d'une organisation du travail et des relations sociales respectueuses des hommes et des femmes, a rappelé Marie-Josée. Il est donc primordial de s'accorder sur un langage commun. "

Coopération

Mais la présence de notre organisation à ce congrès avait également une autre raison. En effet, la Fédération FO de la

métallurgie est partenaire de Metalicy au sein du projet européen sur le thème des restructurations et du bien-être au travail, que pilote le syndicat bulgare. La rencontre a d'ailleurs également été l'occasion d'affiner la préparation de la dernière conférence d'un cycle de trois sur ce projet, qui se tiendra à Paris à la rentrée.

La première, en Roumanie, avait permis d'entendre la voix des derniers pays entrants de l'Union Européenne. La deuxième, en Macédoine, celle des pays candidats à l'entrée dans l'UE. Celle que la Fédération accueillera des 28 au 30 septembre permettra de consigner la vision des membres historiques de la famille européenne. Seront présents des représentants d'organisations espagnoles, italiennes, portugaises, belges et bien sûr bulgares, ainsi que -pour la France- des représentants des ministères concernés et des organisations patronales françaises et bulgares de la métallurgie. Objectifs : faire un rapport exposant sur la thématique du projet les points de vue des trois groupes afin de présenter leurs positions respectives sur cette problématique, obtenir le soutien de l'UE pour préserver l'industrie et définir des orientations et actions communes au service de cette cause, mais aussi parvenir à ce que chacun puisse défendre ses intérêts respectifs sans porter préjudice à ceux des autres.



La Fédération FO de la métallurgie faisait partie des invités internationaux.

Les résultats de FO lors des

*Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie
Force Ouvrière continue de progresser dans les entreprises où ses militants*

Comité d'entreprise

Dept	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
01	NEXANS / BOURG EN BRESSE	278	206	84	122	0	0	0	0	0	0
13	CANON FRANCE / AIX EN PROVENCE	162	123	5	66,5	28,5	0	23	0	0	0
31	CASSIDIAN TEST ET SERVICES / COLOMIERS	407	336	102	54	0	111	69	0	0	0
58	SELNI / NEVERS	152	133	50	61	0	0	22	0	0	0
59	RENAULT RETAIL GROUP / L A MADELEINE	232	207	22	30	0	0	58	0	0	97
59	PROVOST DISTRIBUTION/NEUVILLE EN FERRAIN	310	226	37	145	0	0	44	0	0	0
60	CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS/RANTIGNY	282	151	37	86	26	0	0	0	0	2
60	GEORGES DESRUES S.A. PLAILLY	191	151	33	66	52	0	0	0	0	0
60	GIMA BEAUVAIS	925	650	178	238	26	68	140	0	0	0
67	ALLIANCE AUTOMOBILES/SOUFFELWEYERSHEIM	130	50	26	24	0	0	0	0	0	0
67	HAGER ELECTRO S.A. OBERNAI	388	177	58,94	0	58,94	0	58,94	0	0	0
67	AMCOR / SELESTAT	473	408	94	167	0	110	37	0	0	0
68	EMERSON PROCESS MANAGEMENT/CERNAY	324	230	83	24	24	53	46	0	0	0
68	PCA CENTRE DE PRODUCTION / MULHOUSE	8361	6818	1410,14	1694	1331	1155,18	930,68	188	109	0
69	SAMSON S.A. VAULX EN VELIN	232	172	50	53	69	0	0	0	0	0
69	LENNOX / MIONS	351	221	46	134	20	0	21	0	0	0
70	S21 (gpe ARCELOR) / HERICOURT	152	73	73	0	0	0	0	0	0	0
70	FAURECIA FSASIEGES / LURE MAGNY	461	328	20	85	212	0	0	0	11	0
70	LUFKIN COMELOR / FOUGEROLLES	237	183	183	0	0	0	0	0	0	0
71	FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES / BOURBONLANCY	1487	1211	320	309	0	0	0	0	0	582
73	SPIREL / ST REMY DE MAURIENNE	100	79	24	55	0	0	0	0	0	0
73	PRODIPACT / MONTMELIAN	259	176	104	17	53	0	0	0	0	2
75	LA MONNAIE DE PARIS	529	442	119	227	32	0	0	0	0	64
76	GREIF FRANCE / GRAND QUEVILLY	198	185	76	73	0	0	36	0	0	0
78	HERTZ FRANCE / MONTIGNY LE BRETONNEUX	1212	422	115	91	57	61	98	0	0	0
78	PCA POLE TERTIAIRE / POISSY	3220	1944	207	0	229	412	996	0	0	100
78	SIEMENS / BUC	1859	938	136,8	107,226	107,226	107,226	479,2	0	0	0
82	APEM / CAUSSADE	155	127	28	99	0	0	0	0	0	0
86	FEDERAL MOGUL / CHASSENEUIL DU POITOU	234	144	18	126	0	0	0	0	0	0
88	FAURECIA FSA SIEGES / NOMPATELIZE	322	257	24	167	16	18	32	0	0	0
88	TRANE / GOLBEY	981	678	473	158	0	31	0	0	16	0
91	FIVES STEIN ex STEIN HEURTEY / RIS ORANGIS	293	177	118	0	59	0	0	0	0	0
91	ALTIS / CORBEIL	1339	631	114	76	206	190	45	0	0	0
92	DPI DIVISION MASONNEILAN / COURBEVOIE	33	24	24	0	0	0	0	0	0	0
93	PSDA PEUGEOT AUTOMOBILE / SAINT DENIS	92	70	33	0	37	0	0	0	0	0
93	BAXI / LE BLANC MESNIL	171	111	22	3	0	0	86	0	0	0
94	EADS SODERN / LIMEIL BREVANNES	340	258	141	0	0	0	117	0	0	0
94	ESSILOR CHARENTON	1446	729	159	238	223	0	109	0	0	0
97	CEGELEC ex ALSTOM / KOUROU	149	106	42	0	0	0	30	0	0	34

élections professionnelles

de l'année dans ce numéro.
réalisent un excellent travail de terrain.

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
278	214	71	112	0	0	31	0	0	0
162	123	4	63	27	0	29	0	0	0
407	330	97	45	0	111	77	0	0	0
152	124	49	59	0	0	16	0	0	0
232	206	19	31	0	0	59	0	0	97
310	232	37	123	0	0	72	0	0	0
244	146	27	90	28	0	0	0	0	1
191	152	33	72	47	0	0	0	0	0
925	632	180	224	22	74	132	0	0	0
111	32	16	16	0	0	0	0	0	0
388	186	61,94	0	61,94	0	61,94	0	0	0
473	411	91	179	0	91	50	0	0	0
324	236	91	28	9	63	45	0	0	0
8361	6812	1614	1748	1280	1055	817	189	109	0
232	178	51	56	71	0	0	0	0	0
329	201	64	116	12	0	9	0	0	0
115	102	60	0	0	0	0	0	0	42
461	327	20	100	194	0	0	0	13	0
237	192	192	0	0	0	0	0	0	0
1484	1204	318	326	0	0	0	0	0	560
100	78	26	52	0	0	0	0	0	0
259	169	100	16	47	0	0	0	0	6
529	431	66	299	66	0	0	0	0	0
198	184	83	69	0	0	32	0	0	0
1205	3	0	0	0	0	0	0	0	0
3220	1946	284	0	219	401	949	0	0	93
1859	950	97,8	173,493	173,493	173,493	331,2	0	0	0
155	128	36	92	0	0	0	0	0	0
234	142	19	123	0	0	0	0	0	0
322	258	24	159	20	18	37	0	0	0
748	615	478	94	0	29	0	0	14	0
293	171	121	0	50	0	0	0	0	0
1339	627	119	75	165	219	49	0	0	0
33	24	24	0	0	0	0	0	0	0
92	73	29	0	44	0	0	0	0	0
171	108	0	7	0	0	101	0	0	0
340	262	141	0	0	0	121	0	0	0
1446	728	172	229	227	0	100	0	0	0
149	110	48	0	0	0	31	0	0	31

Ce
mensuel
est le
vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de
la Métallurgie,

“FO Métaux
LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de
tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse
efficacement son rôle de lien et
de reflet de l'actualité, n'hésitez
pas à prendre contact avec la
rédaction dès qu'un événement
le justifie.

Informez-nous des conflits qui
surviennent dans votre entrepri-
se et des accords qui y sont
signés. Cela donne des élé-
ments de comparaison et rend
service à d'autres syndicats,
engagés eux aussi dans
des discussions.

Faites-nous part de vos expé-
riences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le
journal, appelez la Fédération:

Tél. 01 53 94 54 27

Fax 01 45 83 78 87

Thierry Maurer nous a quittés



La fin de la trêve estivale n'est jamais le moment le plus agréable de l'année, néanmoins offre-t-elle le réconfort de retrouver ses amis et collègues de travail. Mais en cette rentrée 2011, c'est le cœur lourd que les métallos du Bas-Rhin, et plus particulièrement ceux de Messier-Bugatti-Dowty, ont repris le chemin de leur entreprise dans laquelle un ami et un camarade parmi les plus fidèles, Thierry Maurer, manque désormais à l'appel. Le 21 août, Thierry, délégué syndical et secrétaire de syndicat, s'est en effet éteint dans sa 54^e année après un long combat contre la maladie, le seul qu'il n'a pu remporter.

Thierry et FO, c'est un compagnonnage, qui a commencé en 1987. Christiane Heintz, secrétaire générale de l'UD du Bas-Rhin, se rappelle leur première rencontre alors : " C'était une personne qui savait ce qu'elle voulait et ferait tout pour défendre et aider les salariés. La suite n'a jamais démenti cette impression. " Dès lors, il se consacre corps et âme à la mission qu'il s'est fixée. Par conviction autant que par nature. " Thierry, c'était l'ouverture vers les autres

faite homme, se souvient son ami Daniel Vallois, ancien DSC du groupe Safran. FO était sa famille, son moteur, une cause, une exigence avec laquelle il ne transigeait jamais et à laquelle il a tout donné. " Au fil des années, la force de cet engagement ne faiblira pas. Tour à tour délégué syndical, élu à la commission exécutive de l'UD du Bas-Rhin, secrétaire adjoint chargé du secteur privé de cette même UD, dont il était un des piliers, créateur du syndicat FO Messier Bugatti, secrétaire général de l'USM du Bas-Rhin, il a aussi été un membre actif de la CA Fédérale et l'organisateur principal de notre Congrès fédéral de Strasbourg en 2000. Il fut également conseiller prud'homme puis, en janvier dernier, président du Conseil des prud'hommes de Saverne. " C'était pour lui un aboutissement, se rappelle Michel Fiore, délégué syndical chez Messier-Bugatti-Dowty, et un moyen complémentaire à l'action syndicale de défendre les droits des salariés avec toute sa ferveur et son talent. "

" Un passionné doté d'une grande force de conviction ", " un syndicaliste hors-pair, d'une impressionnante compétence ", " une détermination et une intégrité de fer " ; les réactions spontanées de ses camarades à l'évocation de Thierry en disent long sur la qualité du militant. Cette flamme qui l'animait, Thierry savait également la transmettre, la partager. Nombreux sont ceux qui lui doivent l'éveil de leur vocation syndicale. Négociateur redoutable et respecté, il n'avait pas son pareil pour rallier ses contradicteurs à son point de vue, comme en témoigne Jean-Luc Stouvenin, DSC adjoint chez Messier-Bugatti-Dowty, qui fut à ses côtés

l'artisan de nombreux accords, y compris en tant que coordinateur titulaire Snecma et coordinateur suppléant du groupe Safran. " Il était aussi un homme de terrain particulièrement efficace qui agissait toujours dans l'intérêt collectif et donnait sans rien demander en retour. "

Mais c'est aussi l'homme derrière le syndicaliste qui manquera cruellement à tous. " C'était si naturel de devenir son ami ", confie Christiane Heintz. Intègre, jovial, entier, toujours dans un souci de l'autre qui était aussi un reflet de sa pudeur, Thierry offrait une amitié généreuse et solide, sur laquelle on pouvait toujours compter. La disparition de ce camarade exemplaire de courage et de dévouement laisse aujourd'hui un vide difficile à combler et dont le souvenir marquera longtemps les mémoires bien au-delà de notre organisation, notamment dans le monde associatif, au sein duquel il était très engagé. Nous n'oublierons jamais les moments passés avec l'homme, l'ami et le militant rempli de convictions, de volonté, de joie et d'humanisme. Pour ses camarades, resteront les images de Thierry le téléphone à l'oreille et le sourire aux lèvres, de ses retards aux réunions, des discussions animées avec lui et de ses coups de gueule. Un pilier de l'organisation, tant au niveau de l'UD que de la Fédération, est parti.

Partageant la douleur et la peine de sa famille, en particulier de sa fille Frédérique, et de tous ceux qui l'ont connu, le secrétaire général de la Fédération Frédéric Homez et toute l'équipe fédérale transmettent à tous ses proches leurs plus sincères condoléances.

Bernard Toussaint n'est plus

C'est avec tristesse que la Fédération a appris le décès de notre ami et camarade Bernard Toussaint, qui nous a quittés le 6 juin à l'âge de 57 ans.

Bernard et FO, ce fut une longue histoire. Rentré chez SCA Peugeot Belfort Montbéliard en 1990, il s'était rapi-

dement rapproché de notre organisation et était devenu un militant des plus actifs sur le site. D'abord en poste au service immédiat, puis au service Peugeot rapide, il avait assumé les responsabilités de délégué du personnel de 2001 à 2009. Apprécié de tous, Bernard a été de tous les combats menés

par FO depuis de longues années. Seule la maladie a été plus forte que lui, privant ses collègues et ses camarades de la compagnie d'un militant fidèle et déterminé.

La Fédération partage la douleur de sa famille et de tous ceux qui l'ont connu, leur adressant ses condoléances.

De nouvelles précisions sur la clause de non-concurrence

En septembre 2006 nous avons consacré un " Vos droits " au régime général applicable aux clauses de non-concurrence. Aujourd'hui, le cadre n'a pas évolué mais les juges n'ont de cesse d'en préciser les contours. Voyons ensemble les récents apports des arrêts de la Cour de cassation.

Pour rappel, la clause de non-concurrence, qu'est ce que c'est ?

C'est une disposition qui interdit au salarié d'exercer une activité professionnelle concurrente après son départ de l'entreprise. Celle-ci doit obligatoirement être écrite dans le contrat de travail. Cinq conditions cumulatives sont nécessaires pour qu'elle soit valide :

- elle doit être indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise (1),
- elle doit être limitée dans le temps (2), dans l'espace (3) et à un secteur d'activité (4),
- et elle doit comporter une contrepartie financière au profit du salarié (5).

Est-il possible de verser la contrepartie financière de la clause pendant l'exécution du contrat de travail par des versements mensuels venant s'ajouter au salaire ?

Il est formellement interdit de verser la contrepartie financière de la clause avant la rupture du contrat de travail. C'est une des causes de nullité de la clause de non-concurrence. Les sommes versées tous les mois seront analysées comme des compléments de salaire dont l'employeur ne pourra pas obtenir la restitution même si, par la suite, le salarié ne respecte pas l'interdiction de non-concurrence pen-

dant la période prévue dans la clause (cass. soc. 17 novembre 2010, n°09-42.389).

Et si la contrepartie est versée en deux temps : une partie pendant l'exécution du contrat et une partie après la rupture ?

Dans ce cas, la clause n'est pas automatiquement nulle mais il faut prendre en compte uniquement les montants versés après la rupture pour déterminer si le montant de la contrepartie est dérisoire ou non, ce qui est une clause de nullité. Si le juge décide que la contrepartie est trop faible, la clause sera annulée (cass. soc., 22 juin 2011, n°09-71.567).

L'employeur peut-il renoncer unilatéralement à la clause de non-concurrence ?

Si rien n'est écrit dans le contrat, l'employeur doit obtenir l'accord du salarié pour se libérer de la clause et du versement de sa contrepartie financière. Si la faculté de renonciation unilatérale est expressément prévue dans le contrat ou la convention collective, elle doit s'exercer dans un délai précis et relativement bref après le licenciement. Si rien n'est précisé, l'employeur ne peut pas se réserver de manière générale la faculté de renoncer à tout moment, après la rupture, à la clause de non-concurrence que le salarié a déjà commencé à exécuter (cass. soc., 13 juillet 2010, n°09-41.626) : la

clause est réputée non écrite. La renonciation à la clause doit se faire au moment du licenciement.

En cas de dispense d'exécution du préavis de licenciement par l'employeur, à quelle date la clause s'applique-t-elle ?

Si le salarié est dispensé d'exécuter le préavis, la clause de non-concurrence s'applique à compter de la date du départ effectif de l'entreprise. Autrement dit, la date de notification du licenciement. C'est à cette date que démarre l'obligation de non-concurrence, que doit être versée la contrepartie financière et que la période de référence servant à son calcul est déterminée.

Peut-on obtenir des dommages et intérêts en cas de nullité de la clause ?

Une clause de non-concurrence nulle cause nécessairement un préjudice au salarié, même si celui-ci n'a pas eu à la respecter après la rupture de son contrat de travail du fait, par exemple, de son annulation prononcée par les juges lors du prononcé de la résiliation judiciaire du contrat (cass. soc., 12 janvier 2011, n°08-45.280). Ainsi, même si la clause nulle a expiré et que le salarié n'a jamais eu à la respecter, il pourra toujours obtenir des dommages et intérêts (cass. soc. 30 mars 2011, n°09-70.306).

Attention, particularité métallurgie !

L'article 28 de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie prévoit que l'employeur dispose d'un délai de 8 jours pour dispenser le salarié lors de la cessation du contrat de travail de l'exécution de la clause de non-concurrence, quand celle-ci est évidemment prévue dans le contrat de travail du salarié. Ce délai a pour point de départ la date d'envoi de la lettre mettant fin au contrat et c'est la date d'envoi aussi de la lettre dispensant le salarié d'exécuter la clause de non-concurrence qui est prise en compte. Le délai se calcule entre ses deux dates, samedis, dimanches et jours fériés compris (cass. soc., 30 mars 2011, n°09-41.583).



Et si l'on s'accordait sur le dialogue social ?

Plus de 160 000 entreprises nous font confiance pour animer et développer leur dialogue social. Notre culture est paritaire et innovante. Elle nous permet de comprendre et de répondre aux attentes de chacun.

Pour nous contacter : partenairesociaux@novalistaitbout.com
novalistaitbout.com

